

Conseil municipal du 4 juillet 2022

**Demande d'ajout d'un Vœu sur la qualité de l'EAU
Du Groupe d'opposition *Chassères Avant Tout*
Et porté par Muriel DANIELE**

**Adressé à
Monsieur le Maire de Chasse-sur-Rhône,**

Monsieur le Maire,

En vertu de mon droit de proposition de mise à l'ordre du jour du Conseil municipal conféré par mon mandat et par les jurisprudences du Conseil d'État (22/07/1927, Bailleul-Lebon ; 10/02/1954, Cristofle-Lebon) et de la CAA de Marseille (décision n° 07MA02744 du 24/11/2008), j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir mettre à l'ordre du jour du Conseil municipal du 4 juillet 2022, le vœu suivant :

**Vœu sur le droit des habitants de Chasse de disposer d'une qualité d'eau potable satisfaisante
au regard des normes européennes en vigueur en janvier 2026**

Je demande que ce vœu soit voté dès le CM du 4 juillet car :

Premièrement, j'estime que ce point qui touche à la santé de chacun doit être l'une des priorités de la Ville, au même titre que le sujet sur les infrastructures autoroutières, et ne peut attendre un prochain conseil municipal. Or si les analyses complémentaires réalisées sur les communes limitrophes de Givors et Grigny indiquent qu'il y a bien une pollution manifeste aux perfluorés, il y a un fort risque que la Ville de Chasse se trouve dans le même cas, ayant le même point de captage d'eau potable. Il y a donc urgence à s'assurer de la qualité de l'eau à Chasse et d'informer la population Chassère, que les résultats soient bons ou mauvais.

Deuxièmement, nous avons découvert il y a moins de 10 jours que le seul vœu que vous formulez concerne les promoteurs immobiliers.

Troisièmement, c'est un sujet d'intérêt général qui doit nous regrouper, à ce titre d'ailleurs quand l'actualité l'exige les élus d'opposition ne se sont jamais opposés au rajout d'un point de Conseil municipal au dernier moment, c'est une question de bon sens.

Pour toutes ces raisons, je vous demande d'accepter d'ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal du 4 juillet 2022, un tel vœu qui devra comporter les points suivants :

- **la Ville de Chasse mandate rapidement ses propres analyses complémentaires ;**
- **Exiger des autorités compétentes des mesures régulières sur toutes les pollutions, notamment celles aux perfluorés ;**
- **la Ville de Chasse s'engage à informer régulièrement la population ;**

S'il s'avère que les analyses révèlent effectivement une concentration de ces polluants supérieure à la future norme européenne :

- **de chercher avec les collectivités et organismes compétents des solutions afin de réduire cette pollution avant 2026, date à laquelle l'eau sera officiellement déclarée polluée ;**
- **Mener des actions collectives en se regroupant avec les communes qui ont le même captage d'eau (Givors, Grigny...).**

Fait à Chasse-sur-Rhône
Le 03 juillet 2022